

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Revirement sur le sort du compte courant du débiteur
en liquidation judiciaire → PAGE 21

Karl LAFAURIE

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

L'obligation pour le débiteur de mentionner dans la liste
de l'article L. 622-6 du Code de commerce toutes les créances,
même celles qu'il conteste → PAGE 36

Gérard JAZOTTES

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

Clap de fin pour le privilège de juridiction de l'article 14
du Code civil en matière d'insolvabilité internationale → PAGE 52

Eugénie FABRIÈS-LECEA

DOCTRINE

Exercice en société des professions d'administrateur judiciaire et
de mandataire judiciaire : parution du décret d'application
de l'ordonnance du 8 février 2023 → PAGE 56

Bastien BRIGNON

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat, Dammann-Avocats

Christophe DELATTRE,

substitut général, cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,

agrégée des universités

avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation

Pierre-Michel LE CORRE,

professeur à l'université Côte d'Azur

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse Capitole

Marc SÉNÉCHAL,

professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

mandataire judiciaire, SCP BTSG2

Comité de lecture**Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Valérie BOCCARA (valerie.boccara@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1025 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 863 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationsclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2025 : 529,90 € TTC -

Abonnement étranger 2025 : 570,90 €

Abonnement feuiltable numérique France : 349,73 € TTC - Abonnement étranger : 342,54 €

Prix au numéro France : 91,89 € TTC - Prix au numéro étranger : 99 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201s6 • **L'élargissement du droit japonais des sûretés réelles classiques à d'autres formes de « sûretés »** 5
Akito UNO

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

- BJE201s3 • **Confidentialité de la conciliation *versus* cotation Banque de France** 10
Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 22-24.068, FS-B

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

- BJE201s5 • **La transmission universelle de patrimoine se plie (toujours) aux règles des procédures collectives** 13
Jean-Baptiste BARBIÈRI – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-14.912, F-B
- BJE201s0 • **L'associé détenteur d'une minorité de blocage sous les fourches caudines de la sauvegarde** 15
Thierry FAVARIO – Cass. com., 11 sept. 2024, n° 24-12.371, F-D

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE201r9 • **De la possibilité d'attirer en justice une association ultérieurement à la clôture de ses opérations de liquidation amiable** 18
Jean-Christophe PAGNUCCO – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-16.317, F-D
- BJE201s1 • **Revirement sur le sort du compte courant du débiteur en liquidation judiciaire** 21
Karl LAFAURIE – Cass. ass. plén., 11 sept. 2024, n° 23-12.695, FS-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201q2 • **Régularité de la déclaration de créance adressée à un associé du mandataire judiciaire désigné dans la procédure collective** 25
David LEMBERG-GUEZ – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 23-10.067, F-B
- BJE201q7 • **Inexécution du bail commercial après l'ouverture de la procédure collective : une résiliation de plein droit vidée de sa substance !** 28
Karl LAFAURIE – Cass. com., 12 juin 2024, n° 22-24.177, FS-B
- BJE201s7 • **Les exceptions à l'arrêt des poursuites : importants rappels de la Cour de cassation** 31
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 12 juin 2024, n° 19-14.480, F-B – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 22-13.676, F-B

BJE201r5 • L'obligation pour le débiteur de mentionner dans la liste de l'article L. 622-6 du Code de commerce toutes les créances, même celles qu'il conteste	36
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 23-15.715, F-B	

DROIT PROCESSUEL

BJE201q9 • Attribution de compétence territoriale et affacturage ou le respect des conventions face à la procédure collective	39
Thibaut DUCHESNE – Cass. com., 3 juill. 2024, n° 23-11.414, F-B	

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

BJE201q1 • Florilège de solutions intéressant le délit de banqueroute	42
Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE – Cass. crim., 5 juin 2024, n° 23-80048, F-D	
BJE201r2 • L'annulation des paiements en période suspecte entre faveur et rigueur pour le créancier	45
Corinne SAINT-ALARY-HOUIN – Cass. com., 12 juin 2024, n° 22-24.212, F-D – Cass. com., 12 juin 2024, n° 23-13.360, F-B	
BJE201r8 • Un rappel : l'excuse de « simple négligence » est d'application immédiate	49
Thierry FAVARIO – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-15.995, F-B	

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

BJE201q3 • Clap de fin pour le privilège de juridiction de l'article 14 du Code civil en matière d'insolvabilité internationale	52
Eugénie FABRIÈS-LECEA – Cass. com., 12 juin 2024, n° 22-16.626, FS-B	

DOCTRINE

BJE201s9 • Exercice en société des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire : parution du décret d'application de l'ordonnance du 8 février 2023	56
Bastien BRIGNON	
BJE201s2 • Caractérisation du défaut de tenue d'une comptabilité dans le cadre des sanctions commerciales du livre VI du Code de commerce	59
Christophe DELATTRE	

DOSSIER

- BJE201R4 • L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL FACE À LA DÉFAILLANCE ÉCONOMIQUE : REGARDS CROISÉS ET PERSPECTIVES** **64**
Université de Corse, février 2024
Sous la direction scientifique de **Sophie ATSARIAS-DUMAS**
- BJE201r3 • L'entrepreneur individuel et les outils spécifiques de traitement des difficultés en matière agricole** **65**
Le regard de l'enseignant chercheur
Mathilde DOLS-MAGNEVILLE
- BJE201r6 • Résidence principale et défaillance économique** **70**
Le regard du consultant en droit de l'insolvabilité
Myriam CAZAJUS
- BJE201s8 • Le rôle du mandataire judiciaire dans la procédure collective de l'entrepreneur individuel** **75**
Le regard du praticien du droit de l'insolvabilité
Bernard ROUSSEL